



Pension alimentaire, non paiement

Par **carole711**, le **08/05/2010** à **11:11**

Bonjour,

J'ai divorcé en novembre 2003. Le juge m'a attribué une pension alimentaire de 1143€ par mois pour nos 3 enfants. Mon ex mari a quitté le foyer pour s'installer chez une femme avec qui il vit toujours.

Nos 3 enfants sont en études supérieures. Je suis enseignante et gagne environ 2000€ par mois. Je vis seule, et ne touche plus rien des allocations familiales, ni le supplément familial de traitement car les enfants sont trop grands.

Depuis janvier, les affaires de mon ex mari ne marchant pas bien, il a cessé de payer la pension alimentaire.

Le service des bourses ne tenant compte que de mes revenus en 2008 (donc avec la pension) accorde 150€ par mois à mes enfants (sur 9 mois). Si ils prenaient en compte la réalité de ma situation actuelle (sans pension) les enfants seraient à l'échelon4, c'est à dire environ 400€ par mois.

Bien que me soutenant qu'il "n'a pas un rond", le père de mes enfants vient de partir 2 semaines en vacances aux Iles Eoliennes avec sa compagne (qui gagne très bien sa vie). Je précise que depuis 8 ans, il n'a que très rarement utilisé son droit de garde (il habite à 7km de ses enfants) que ce soit pour les week-ends ou les vacances scolaires, ce qui justifie à mes yeux l'importance de la pension qu'il me versait.

Je voudrais savoir quel recours j'ai pour l'obliger à aider ses enfants jusqu'à la fin de leurs études, tout simplement en versant ce que le juge a décidé. Sa situation personnelle est certes mauvaise, mais les revenus réels de son foyer sont environ le triple des miens (et ils n'ont pas d'enfants à charge). Peut-il impunément garder un tel train de vie et refuser de

nourrir ses enfants ? En fait je souhaiterais que la pension ne me soit plus versée, mais qu'il la donne directement à ses enfants.

Merci de me donner une piste, si possible sans rentrer dans des procédures agressives, mon ambition n'est pas d'entrer en guerre, juste d'obtenir pour mes enfants ce qui leur est dû.

Merci

Par **kindermagi**, le **08/05/2010** à **14:47**

Bonjour Carole,

Tout d'abord avez-vous informé le père en recommandé que vous êtes en attente de la ou des pensions alimentaires ?

Si cela fait déjà deux mois que la pension alimentaire est partiellement ou totalement impayée, il faut déposer plainte au commissariat pour "abandon de famille".

Certes comme vous dites sa situation n'est pas au beau fixe, hors c'est à lui de saisir le juge des affaires familiales pour demander une révision de la pension, avant de décider seul de faire à sa guise.

Bonne journée.